

Les personnes et les véhicules peuvent visiter successivement plusieurs élevages et transporter les microbes d'un élevage à l'autre. Il y a une seule entrée dans l'élevage, clairement identifiée. Le préalable est d'indiquer par un panneau de signalisation l'entrée sur un terrain privé. Un élevage ne se visite pas.

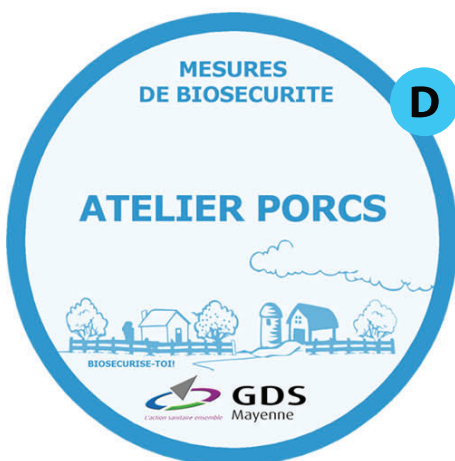
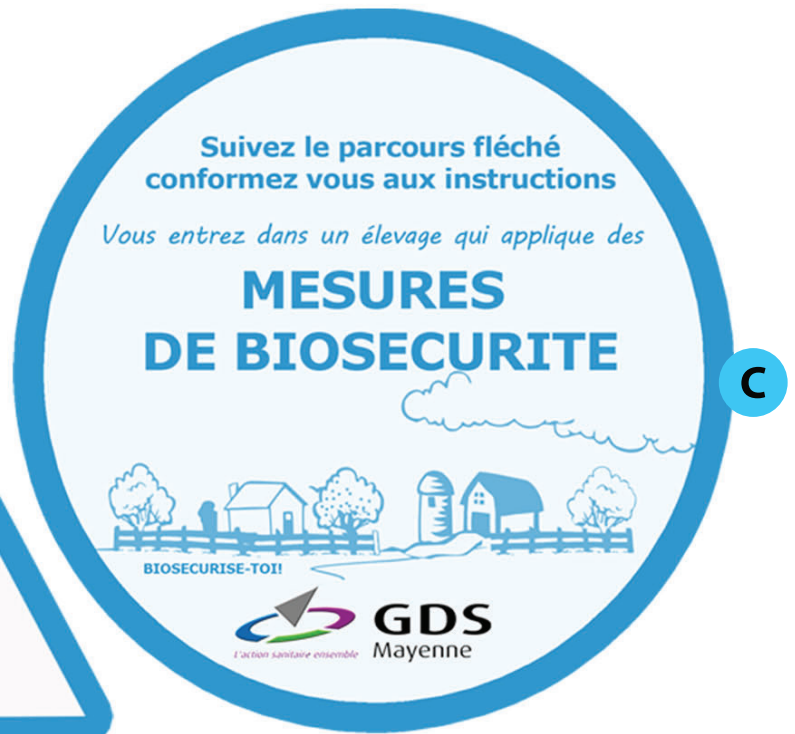
Un plan de circulation est établi en fonction des différentes zones de l'exploitation. L'accès aux véhicules doit être interdit sur le site de l'élevage. Le plan de circulation est matérialisé sous la forme d'un fléchage et/ou marquage au sol. Des barrières sanitaires peuvent être installées sous la forme de haies, chaînettes. En savoir plus : <https://www.m-elevage.fr/>

DESIGNATION (voir au dos pour représentation)	QUANTITÉ	PRIX
A-INTERDIT AU PERSONNEL NON AUTORISE		16.00 €
B-PANNEAU PARKING INTERVENANT CONSIGNES		OFFERT
C- PANNEAU ENTREE ELEVAGE		16.50 €
D1- PARKING INTERVENANT PANNEAU DIRECTION		16.00 €
D3- ATELIER LAIT PANNEAU DIRECTION		16.00 €
D4- ATELIER VOLAILLES PANNEAU DIRECTION		16.00 €
D5- ATELIER PORCS PANNEAU DIRECTION		16.00 €
D6- ATELIER LAPINS PANNEAU DIRECTION		16.00 €
D7- AUTRE PANNEAU DIRECTION * (à préciser)		16.00 €
E2- ATELIER LAIT		16.50 €
E3- ATELIER VOLAILLES		16.50 €
E4- ATELIER PORCS		16.50 €
E5- ATELIER LAPINS		16.50 €
E6- AUTRE PANNEAU ROND * (à préciser)		16.50 €

*Demande particulière :

Panneau direction : merci d'indiquer le sens directionnel et les indications à reportées sur le panneau: _____

Panneau rond : merci d'indiquer les indications à reportées sur le panneau :



MESURES DE BIOSECURITE

<p>N'entrez pas sans permission</p> <p>Appelez ce numéro</p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>	<p>Le personnel autorisé doit :</p> <p> Se laver les mains avec un désinfectant</p> <p> Porter des vêtements propres qui n'ont pas été en contact avec d'autres animaux</p> <p> Porter des bottes propres et désinfectées</p> <p>GDS Mayenne <i>L'action sanitaire ensemble</i></p>
--	---

B